

Objectif *Fonction Publique*

Catégorie C

Réussir son concours administratif !

5^e édition

**Annales corrigées
du concours d'adjoint
administratif
territorial principal
de 2^e classe**

- ▶ Conseils méthodologiques et pratiques
- ▶ 57 sujets de concours récents corrigés et expliqués

Bernard Blanc
Denise Blanc
Philippe Blanc
Philippe-Jean Quillien (coord.)



Présentation de l'épreuve

De coefficient 3, l'épreuve de français dure 1 heure 30 et comporte **deux éléments** :

- réponse, à partir d'un texte d'ordre général, à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ;
- exercices permettant d'évaluer les connaissances du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.

Le règlement du concours laisse une **grande liberté dans la conception des sujets**. En effet, il ne précise pas le nombre des questions et des points relatifs à l'explication de texte et aux exercices de vocabulaire, d'orthographe et de grammaire.

De même, dans certains sujets, les exercices de vocabulaire sont intégrés dans les questions de compréhension. De plus, les exercices d'orthographe et de grammaire peuvent être conçus à partir du texte à expliquer. Mais les exercices de vocabulaire, d'orthographe et de grammaire peuvent également constituer une partie distincte du sujet.

Le plus souvent, le **barème** attribue 8/12 points aux questions de compréhension et 8/12 points aux exercices de vocabulaire, d'orthographe et de grammaire.

Le règlement du concours ne définit pas davantage un **programme**, même si l'étude des sujets et la lecture des rapports de jury montrent que les exercices de vocabulaire, d'orthographe et de grammaire portent sur les connaissances en principe acquises à la fin de la classe de troisième.

Important

C'est pourquoi les centres de gestion ont élaboré des **documents de cadrage** pour guider les concepteurs de sujets et informer les candidats. En tout état de cause, vous tâcherez de vous procurer les **sujets des derniers concours** organisés par le centre de gestion qui vous intéresse. Même si la règle du précédent ne s'impose pas aux jurys, ces sujets vous donneront des indications sur ce qui vous attend.

Les questions de compréhension du texte

Selon le règlement du concours, une partie de l'épreuve consiste à répondre, à partir d'un texte d'ordre général, à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte.

Le **texte** se montre de longueur variable, entre une demi-page et deux pages.

Il consiste le plus souvent dans un article ou un extrait d'article de presse ou de revue, qui est consacré à un thème d'actualité et à un débat de société : la protection de l'environnement, la construction de l'Europe, la délinquance des jeunes, l'égalité entre les femmes et les hommes, les politiques publiques culturelles, les nouvelles technologies, l'éducation, les médias, le chômage, la famille...

Ce texte puisé dans la presse généraliste ou territoriale (*Le Monde, L'Express, Sciences humaines, La Gazette des communes...*) peut traiter un thème en rapport avec les réalités territoriales, voire avec le champ de compétences d'un adjoint administratif. Toutefois, il ne doit pas, en principe, présenter un caractère trop spécialisé, de façon à ne pas avantager les candidats exerçant des fonctions dans cette spécialité.

Les textes sont très rarement de nature littéraire. De toute façon, rassurez-vous : on ne vous demande pas d'avoir des connaissances en littérature ou en histoire de la littérature, mais d'être capable de comprendre la psychologie des personnages ou le sens de l'intrigue.

Les textes proposés dans le cadre de ce concours de catégorie C correspondent en principe au niveau d'une classe de troisième de collège.

Le nombre des **questions** posées se montre très variable. Il faut regretter que leur barème ne soit pas systématiquement détaillé, afin que les candidats puissent mieux doser leurs efforts.

Rappel

Dans certains sujets, les exercices de vocabulaire sont intégrés dans les questions de compréhension. De plus, les exercices d'orthographe et de grammaire peuvent être conçus à partir du texte.

Dans cette partie de l'épreuve, on peut distinguer **deux grands types de questions**.

Les unes sont des **questions de pure compréhension du texte** : définir un mot, lui donner un synonyme ou un antonyme ; expliquer une expression, un titre, une phrase ou un passage ; dégager le plan du texte ; reformuler l'idée principale, les

thèses essentielles, la problématique du texte, en un nombre de mots ou de lignes éventuellement imposé ; retrouver un sentiment, le ton ou un procédé rhétorique employés par l'auteur ; donner un titre au texte...

Pour que les candidats les repèrent sans difficulté, souvent les mots, expressions et phrases à définir figurent en caractères gras ou italiques dans le texte ou leur place est précisée par un numéro de ligne.

D'autres questions conduisent au contraire à mobiliser **des connaissances et des réflexions personnelles**, par exemple lorsque le candidat doit donner d'autres arguments ou exemples que ceux du texte pour étayer une idée de l'auteur ou, au contraire, remettre en question une idée du texte en se référant à l'actualité. Enfin, rien n'interdit de demander au candidat un développement personnel s'apparentant à une mini-rédaction, dont la longueur minimale ou maximale est souvent précisée.

Les exercices de vocabulaire, d'orthographe et de grammaire

Le nombre et la nature des exercices de vocabulaire, d'orthographe et de grammaire, leur importance en termes de notation, varient selon les centres de gestion et les sessions.

En général, **5 à 10 exercices** sont proposés.

Il faut noter que, dans certains sujets, les exercices de vocabulaire, d'orthographe et de grammaire — ou seulement ceux de vocabulaire — sont liés au **texte inspirant les questions de compréhension**. Par exemple, les candidats devront donner des définitions, des synonymes, des antonymes, etc., de mots contenus dans ce texte.

Principaux types d'exercices	
Vocabulaire	<ul style="list-style-type: none"> expliquer un mot, une expression, une phrase donner des synonymes, des antonymes, des mots de la même famille, etc. repérer l'intrus dans une liste de mots compléter des mots avec des préfixes, des suffixes ou des terminaisons proposés compléter des phrases avec des mots ou des expressions figurant dans une liste associer des mots et des définitions donnés
Orthographe	<ul style="list-style-type: none"> corriger les fautes introduites dans un texte court recopier des phrases sans faute d'orthographe trouver dans une liste le(s) mot(s) (in)correctement orthographié(s) mettre des mots au féminin ou au pluriel compléter des phrases avec des mots ou des expressions figurant le plus souvent dans une liste accorder les participes passés d'une phrase ou d'un texte

Grammaire

- analyse grammaticale (nature et fonction d'un mot)
- analyse logique (des propositions d'une phrase)
- conjuguer des verbes à la voix, au mode et/ou au temps demandés
- mettre des phrases à la voix active / voix passive
- mettre des phrases au discours direct / au discours indirect
- *L'évolution du cadrage de l'épreuve a fait disparaître les questions d'analyse logique (des propositions d'une phrase).*

Pour réviser les questions d'orthographe et de grammaire, enrichir votre vocabulaire, préparer l'explication de texte et perfectionner vos qualités de rédaction, vous pouvez utiliser un ouvrage de la collection Objectif Fonction publique : Philippe-Jean QUILLIEN, *Le Français en 40 fiches et 600 exercices*, Ellipses, 2013, 272 pages.

Important

Efforcez-vous de faire chaque sujet du chapitre 2 dans les conditions du concours, c'est-à-dire d'un seul jet, en 1 h 30 (pensez à éteindre votre téléphone mobile) et sans documentation (dictionnaire, grammaire, Wikipedia, etc.). Une fois votre devoir rédigé, vous lirez attentivement le corrigé et les explications.

25 sujets de concours récents corrigés et expliqués

Sommaire

Sujet n° 1 : CDG 06 (2014)

Sujet n° 2 : CDG 11 (2016)

Sujet n° 3 : CDG 13 (2014)

Sujet n° 4 : CDG 18 (2014)

Sujet n° 5 : CDG 18 (2018)

Sujet n° 6 : CDG 22 (2016)

Sujet n° 7 : CDG 22-35-50 (2014)

Sujet n° 8 : CDG 29 (2020)

Sujet n° 9 : CDG 40 (2016)

Sujet n° 10 : CDG 45 (2020)

Sujet n° 11 : CDG 49 (2014)

Sujet n° 12 : CDG 59 (2014)

Sujet n° 13 : CDG 63 (2018)

Sujet n° 14 : CDG 70 (2014)

Sujet n° 15 : CDG 70 (2016)

Sujet n° 16 : CDG 76 (2018)

Sujet n° 17 : CDG 77 (2016)

Sujet n° 18 : CDG 84 (2014)

Sujet n° 19 : CDG 90 (2020)

Sujet n° 20 : CDG Bretagne (2018)

Sujet n° 21 : CDG Hauts-de-France
(2020)

Sujet n° 22 : CDG Languedoc-Roussillon
(2014)

Sujet n° 23 : CDG Occitanie (2018)

Sujet n° 24 : CIG-CDG Île-de-France
(2014)

Sujet n° 25 : CIG Île-de-France (2018)

Sujets de concours

Important

Dans les textes des sujets de concours, les mots ou expressions à définir, expliquer ou analyser figurent en **caractères gras**, tandis que les phrases faisant l'objet de questions sont soulignées.

SUJET N° 1 : CDG 06 (2014)

Comment les communes se préparent aux nouveaux modes de scrutin

Les communes sont prêtes, enfin presque. À deux mois du scrutin municipal, la réforme des règles électorales se met en place malgré sa complexité et les inquiétudes des élus.

Le bouleversement juridique **induit** par la loi « Valls » du 17 mai 2013 prend ces temps-ci toute son ampleur. Les 23 et 30 mars 2014 auront lieu les élections municipales et communautaires, les citoyens désignant pour la première fois directement leurs représentants au conseil communautaire. Mais ce n'est pas la seule nouveauté de cette réforme électorale : près de 7 000 communes passent au scrutin de liste bloquée – donc sans panachage – du fait de l'abaissement du seuil à 1 000 habitants. À cela s'ajoutent d'autres nouvelles obligations, telles que la déclaration de tous les candidats ou la présentation d'une pièce d'identité par l'électeur au moment du vote.

Ces changements juridiques, du fait de leur ampleur, doivent inévitablement se préparer. Compréhension, application et communication des nouvelles règles électorales auprès des candidats, mais aussi des électeurs, sont en ce moment les tâches qui incombent aux collectivités. Mais la complexité et même l'inapplicabilité de certains nouveaux dispositifs sont au rendez-vous. Tour d'horizon des difficultés.

La première difficulté concerne l'application, désormais obligatoire, de la **parité** pour les communes de plus de 1 000 habitants. « Cette règle **induit** un double problème chez les candidats têtes de liste des communes rurales », relève le président de l'Association des maires ruraux de France (AMRF), Vanik Berberian. « D'une part, il n'est pas évident de trouver des femmes disponibles compte tenu de leur charge familiale, professionnelle et parfois associative. D'autre part, il est très

délicat pour un candidat tête de liste de se défaire de membres masculins d'une équipe précédente, surtout lorsque ceux-ci se sont impliqués dans leur mandat. » À en croire les maires ruraux, la **parité** serait un obstacle réel à la constitution de listes dans les petites communes. [...]

Mais la crainte majeure reste la compréhension des nouvelles règles par les électeurs. « La fin du panachage est un vrai changement des habitudes électorales de nos concitoyens. Ce qui nous fait craindre une forte hausse des bulletins nuls, surtout dans les petites communes rurales », déplore le président de l'AMRF. C'est pourquoi les communes, avec l'aide efficace des associations d'élus (AMF, AMRF...), multiplient les outils pédagogiques afin d'informer et d'accompagner les électeurs dans leur vote. À l'image de Cazilhac (Aude) qui a publié une note sur son site internet et projette d'envoyer des courriers explicatifs directement aux électeurs. Avec ses 1 660 habitants, la commune passe au scrutin de liste.

Les intercommunalités **mettent** également l'**accent sur** l'information et l'explication des nouvelles élections communautaires au suffrage universel direct. [...]

Enfin, l'État assure accompagner les collectivités et les électeurs dans l'application de sa réforme électorale. Marc Tschiggfrey, chef du bureau des élections et des études politiques au ministère de l'Intérieur, promet « une campagne radio courant février ainsi que des plaquettes disponibles dès à présent en préfecture et en mairie jusqu'au jour du vote ». Mais les collectivités n'ont pas encore été livrées...

B. Menguy et S. Le Gall,
publié le 17 janvier 2014 sur www.lagazettedescommunes.com

REMARQUE

- On pénalisera jusqu'à 2 points les copies qui comportent plus de 15 fautes d'orthographe ou dont les réponses ne sont pas rédigées en langage courant.

I. COMPRÉHENSION (12 points)

▶ QUESTION N° 1 (2 POINTS)

En vous appuyant sur la phrase « Mais ce n'est pas la seule nouveauté [...] 1 000 habitants », expliquez précisément en quoi consiste la réforme.

▶ QUESTION N° 2 (1 POINT)

Pourquoi les auteurs précisent-ils que ces changements sont juridiques ?

▶ QUESTION N° 3 (4 POINTS)

Quelles difficultés l'application de cette réforme présente-t-elle et pourquoi ? (2 réponses attendues sous la forme de deux courts paragraphes)

▶ **QUESTION N° 4 (2 POINTS, 1 POINT PAR ÉLÉMENT DE RÉPONSE)**

Quelles sont les obligations des collectivités impliquées dans cette réforme ?
(2 réponses attendues)

▶ **QUESTION N° 5 (3 POINTS)**

Quelles solutions précises ont été trouvées à différentes échelles de compétences pour informer les électeurs de l'ensemble de la réforme ?

II. TECHNIQUE DE LA LANGUE (8 points)

▶ **QUESTION N° 1 (2 POINTS)**

Donnez la nature grammaticale du mot « induit » dans ses deux occurrences.

▶ **QUESTION N° 2 (2 POINTS)**

Que signifie le mot « parité » dans le texte ?

▶ **QUESTION N° 3 (1 POINT)**

Dans la phrase « Ces changements juridiques, du fait de leur ampleur, doivent inévitablement se préparer. », remplacez la forme verbale « se préparer » par une autre forme verbale du même verbe que vous orthographierez correctement.

▶ **QUESTION N° 4 (2 POINTS)**

Remplacez la phrase nominale « Tour d'horizon des difficultés. » par une phrase verbale qui conserve ce groupe nominal et qui ait la même fonction pour le sens du texte.

▶ **QUESTION N° 5 (1 POINT)**

Donnez un verbe synonyme de la locution verbale « mettent l'accent sur ».

SUJET N° 2 : CDG 11 (2016)

Le gaspillage, problème de notre temps...

La **surabondance** des **biens** peut parfaitement entraîner une **dégradation qualitative** de notre vie, et même **simplement** du plaisir de vivre. La puissance de notre production, de notre industrie menace de subordonner notre culture à notre économie.

La pression exercée sur le consommateur, pour qu'il mène une vie de plus en plus luxueuse et pour qu'il s'aligne sur la mode, peut constituer une menace pour la **sérénité** de sa vie. En effet, la plupart sont tellement prisonniers de leurs acquisitions **matérielles** qu'ils ont tendance à faire de leur fonction de consommateur la signification même

de leur existence, au lieu de donner la priorité à leurs méditations, leurs réalisations, leurs recherches, leur valeur personnelle et les services qu'ils rendent à leur prochain.

On en arrive à se demander si trop de biens ne nuisent pas et si une société ne finit pas par souffrir d'un surplus de bonheur matériel.

Les rapports optimistes sur le développement de notre économie résonnent : grondement des machines, développement des robots, **une automation⁽¹⁾ accrue**, une productivité en hausse... Mais est-ce que les oies sauvages passeront encore au-dessus de nos têtes dans leur vol **migratoire** annuel ? Y aura-t-il sur la plage du sable blanc où nous rouler ? Les arbres et les fleurs sauvages nous feront-ils des signes de l'autre côté de la maison ? Les crapauds coasseront-ils dans les marais au pâle soleil d'avril ? Le monde sera-t-il encore **vivable** et nos enfants encore libres ?

Vance Packard, *L'Art du gaspillage*

(1) L'automation industrielle est l'art d'utiliser les machines afin de réduire la charge de travail du travailleur tout en gardant une productivité et la qualité.

I. COMPRÉHENSION (9 points)

► QUESTION N° 1 (2 POINTS)

Dégagez l'idée essentielle du texte (en cinq à six lignes).

► QUESTION N° 2 (1 POINT)

Expliquez l'expression « la dégradation qualitative » et donnez l'antonyme du nom commun « dégradation ».

► QUESTION N° 3 (4 POINTS)

« On en arrive à se demander si trop de biens ne nuisent pas et si une société ne finit pas par souffrir d'un surplus de bonheur matériel. »

Commentez cette phrase en une quinzaine de lignes et justifiez vos arguments en les illustrant par deux ou trois exemples précis tirés de votre expérience ou de vos lectures.

► QUESTION N° 4 (2 POINTS)

Quels dangers suggère l'auteur, en écrivant une suite de phrases interrogatives, à la fin du texte ? Répondre en cinq à six lignes.